

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 – 17H00 – LAPALISSE – SALLE DES MARIAGES

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : Mme Stéphanie CHERVIN
- Commune de SAINT-PRIX : M. Florent DEMONET, pouvoir du titulaire M. Didier HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ANDELAROCHE : M. Henry CABAUD
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. Jean-Pierre DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. Bernard MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme Marie DA RIVA
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. André LATOUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Le quorum est atteint.

Monsieur Henry CABAUD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

1/ COPIL DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ET DE GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR).

En présence de Mme PLOTON, Directrice de la CAF de l'Allier,
de M. FUMOUX et Mme EUGÈNE, Chargés de Conseil et de Développement à la CAF de l'Allier,
de Mme SOURZAC, Administratrice à la CAF de l'Allier,
de Mme LE MOING, Assistante Sociale à la MSA Auvergne, chargée de la mise en œuvre de Grandir en Milieu Rural et de la Charte avec les Familles.

Le bilan de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022 – 2026 et les perspectives pour la CTG 2027 – 2031 et de Grandir en Milieu Rural (GMR) sont présentés aux membres du COPIL par la CAF de l'Allier et la MSA. Le document présenté est joint au présent procès-verbal.

Les financements apportés par la CAF de l'Allier pour les actions liées à la CTG s'élèvent à 419 805 €.

Grandir en Milieu Rural (dispositif innovant de la MSA) est déployé sur 4 EPCI sur le département.

La Charte Territoriale avec les familles (2024-2028) est un dispositif unique sur le département, conclu exclusivement avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Un portrait du territoire est ensuite présenté, accompagné du bilan des actions réalisées sur le contrat CTG 2022-2026.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les élus, et tout particulièrement lors de l'évocation des moyens de garde pour la petite enfance, avec l'argumentation des raisons de la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire et du manque de renouvellement. Des pistes d'actions sont aussi évoquées pour rendre le métier plus attractif.

Pour la seconde CTG à mettre en œuvre pour la période 2027-2031, le rétroplanning est présenté, afin d'aboutir à une validation du plan d'actions lors du Conseil Communautaire du mois de décembre 2026, pour une signature début 2027.

Le Bureau Communautaire approuve à l'unanimité la modification de gouvernance de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de Grandir en Milieu Rural (GMR) : le COPIL sera composé des membres de la Commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires et des Vice-Présidents, pour permettre une organisation plus souple.

Le Bureau Communautaire sera consulté chaque année pour donner son avis sur le bilan de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de Grandir en Milieu Rural (GMR), et éventuellement apporter des suggestions de modifications pour les actions à venir.

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Bureau Communautaire approuve par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. BRUNIAU - Lapalisse) la modification du tableau des effectifs portant création d'un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet avec effet au 1er octobre 2026.

3/ QUESTIONS DIVERSES.

-RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGES GIRAUD - DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE ET FONDS VERT RENATURATION.

Madame la Présidente explique au Bureau Communautaire que depuis 2025 une réflexion existe sur la cour de l'école élémentaire Georges Giraud afin de désimperméabiliser le sol en supprimant la zone bitumée et d'apporter un peu de fraîcheur et d'ombre par des plantations de végétaux.

En repensant la disposition des espaces extérieurs, les écoles peuvent offrir aux élèves des opportunités d'apprentissage variées, favoriser l'activité physique et encourager la créativité.

Des structures de jeux aux jardins éducatifs, en passant par des zones de repos ombragées, un aménagement réfléchi peut contribuer non seulement au bien-être et aux besoins des élèves, mais aussi à leur développement social et émotionnel.

Le Bureau Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté :

-Montant des dépenses = 148 279,40 € HT

-Subvention Agence de l'Eau Loire-Bretagne = 51 897,79 € (35%)

-Subvention Fonds Vert Renaturation = 44 483 € (30%)

-Autofinancement = 51 898,61 €

Fin de la séance à 19h30.

Fait à Lapalisse, le 25 septembre 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« PAYS DE LAPALISSE »

S. CHERVIN,
Présidente de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie CHERVIN

Henry CABAUD